



ÉCRIVONS ENSEMBLE UNE LOI DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



Réseau national de
Démocratie participative

avec le soutien du

C I D E F E



En avant proposons la participation au concret

Le Réseau national de Démocratie participative est une association d'élus et de citoyens convaincus que les démarches participatives sont un levier pour redonner des pouvoirs aux citoyens, et tout son sens à notre démocratie. Le Réseau dispose d'une charte qui constitue le socle commun de valeurs, démarches et intentions des participants du Réseau, et a vocation à se décliner en objectifs d'action.

Le réseau organise chaque année un Forum national de la démocratie participative s'intitulant « la participation au concret ».

Le 4^e Forum national de la démocratie participative, qui s'est tenu à Allonnes (72) les 21 et 22 septembre 2012, a décidé de mener une action originale : faire écrire par un très grand nombre de citoyens, d'élus, de personnels territoriaux, un projet de loi en faveur de la démocratie participative.

Comme la loi nous semble insuffisante, alors il faut la modifier ! Mais de quelle manière ? Nous avons, dans un premier temps, envisagé de demander aux parlementaires de faire évoluer les textes de loi, mais cela nous est apparu comme étant une démarche particulièrement longue et fastidieuse. Puis, en réfléchissant sur ce que devait être cette proposition, comment l'élaborer, avec qui, nous avons décidé de fonctionner selon un mode participatif. Après tout, quelle meilleure garantie qu'une loi corresponde bien aux attentes des citoyens, que de la faire écrire par le maximum de citoyens ! Comme l'affirme Jean-Jacques Rousseau : « Quand tout le peuple statue sur tout le peuple, il ne considère que lui-même ! »

Voilà pourquoi, plutôt que de profiter du forum d'Allonnes pour amorcer une écriture collective ou de demander au Réseau de travailler sur un projet qui serait amendé par ses membres, nous avons choisi de convoquer une réunion nationale ouverte à toutes les villes, pour réfléchir collectivement à la rédaction d'un texte qui correspondrait vraiment aux attentes du plus grand nombre. Cette rencontre a eu lieu le 16 février 2013 à Firminy (42), où 150 citoyens/élus/personnels territoriaux ont été invités à être co-rédacteurs d'une proposition de loi visant au développement et à la promotion de la démocratie participative.

Fortes de ce succès, les villes du Réseau ont reproduit cette même démarche participative dans l'objectif de l'expression du plus grand nombre de citoyens. Des assemblées locales et de nombreuses séquences de réflexion et de formation se sont tenues dans de très nombreux territoires.

Ce qui suit représente l'état de cette co-écriture collective (citoyens/personnels/élus/experts), présenté à l'occasion du 5^e forum de la démocratie participative qui s'est tenu à Aulnay-sous-Bois (93) les 6 et 7 septembre 2013, rassemblant plus de 300 acteurs différents et plus de 60 collectivités différentes. Cette co-écriture a été approuvée.

Il s'agit de donner une dimension législative à la démocratie participative, c'est-à-dire un cadre déclencheur pour une place plus importante de la démocratie participative dans la vie politique française, rénovant le processus démocratique de notre pays et sa traduction représentative et de la mise en œuvre des projets citoyens et territoriaux.

Il s'agit aussi de constituer une ressource de propositions les plus utiles que possible afin d'irriguer tout le débat et les constructions citoyennes à l'occasion des élections municipales et de la mise en œuvre des projets citoyens et territoriaux.

Tout ceci dans une démarche de co-formation et d'éducation populaire.

Nous reconnaissons volontiers que cette démarche peut faire l'objet de soutiens comme de controverses.

SOMMAIRE

Le mot de René Balme, maire de Grigny (69) **4**

INTRODUCTION **6**

- Bilan de l'état de la démocratie participative et du processus démocratique en général.

Nous tirons un bilan alarmant de l'état de la démocratie, notamment représentative, mais ce constat n'est pas inéluctable et nous refusons de nous résoudre à cet état de fait.

- Une proposition qui s'appuie sur un parti pris - affirmer l'humain - et un processus de développement - l'éducation populaire.

Cette proposition de loi a pour ambition de faire avancer concrètement le partage du pouvoir et s'appuie sur un parti pris et un processus de développement.

Le parti pris est d'affirmer l'humain, le citoyen au cœur de toutes les constructions législatives, réglementaires et dans toutes les politiques publiques. Le processus est celui de l'éducation populaire, à savoir des pouvoirs partagés dans une visée d'émancipation humaine et de transformation sociale.

La démocratie participative doit devenir un principe actif, un impératif des politiques publiques permettant leur co-élaboration, leur co-décision, de réels pouvoirs d'intervention directe des citoyens, et non se résumer à un exercice limité, voire facultatif, de concertation.

- Une loi s'impose pour affirmer des droits, reconnaître des pratiques, ouvrir des portes.

Dans la continuité de la constitution de notre Réseau national, de l'urgence de mutualiser les pratiques et d'oser la démocratie participative, une loi marquant de réelles avancées serait une étape conséquente.

Nous considérons que l'échelon local, de proximité, est l'échelon le plus fécond de la démocratie, qu'il existe des milliers de bonnes pratiques et expériences dans ce domaine, qu'elles font écho à de

réelles attentes et volontés citoyennes. Aujourd'hui, il faut sortir de l'expérimentation et inscrire dans la loi les fondements sur lesquels les bonnes pratiques se sont développées. Les propositions concrètes sont organisées thématiquement. Il reviendra au travail parlementaire de décider d'une traduction législative.

80 PROPOSITIONS **8**

1. Partager le pouvoir, citoyens et élus, faire de la politique autrement **8**

Réenchanter la politique comme le moyen d'agir sur son quotidien, en disant ce que l'on veut faire, en faisant ce que l'on dit, et en redonnant l'envie d'agir.

2. Développer des processus délibératifs **14**

Avant, pendant, après toute décision publique, les citoyens décident, mettent en œuvre, contrôlent.

3. Créer les conditions de la participation **20**

La démocratie participative ne peut s'exercer que si on lui en donne les moyens, quantitatifs et qualitatifs, à tous les niveaux.

4. Créer des processus de pratiques démocratiques inventives **28**

Le droit à l'expérimentation et à l'initiative populaire doit nourrir les décisions publiques en permanence.

5. Autres propositions **33**

UN CADRE PLUS GÉNÉRAL **38**

Cette proposition s'inscrit dans un cadre général qui est celui du domaine de la loi.

Elle renvoie à la construction permanente de la République que nous voulons et de la prégnance de ses valeurs. Elle est également consciente de sa nécessaire articulation avec des dimensions et des expériences européennes et planétaires.



LE MOT DE RENÉ BALME

Si la démocratie doit être affublée du qualificatif de « participative » pour exister vraiment, c'est bien parce qu'elle a en a pris un sérieux coup sur le coin de la figure au cours des derniers siècles.

Ce que l'on nomme, aujourd'hui, les démocraties occidentales – puisque, ailleurs, rien n'est démocratie, c'est bien connu – ressemble beaucoup plus à un fast food où se presserait une foule de décervelés en quête du dernier hamburger mis à la mode par d'incessantes campagnes de publicité qui occupent la partie – qui s'élargit sans cesse – de cerveau disponible.

Oui, tout est publicité, tout est conditionnement, tout est occupation de l'inconscient et le libre arbitre se réduit sans cesse sous la pâle mais efficace lueur des écrans plats qui nous servent de mangeoire. Et qui nous incitent à croire... comme le faisaient en son temps les représentants, autoproclamés, de Dieu.

De cette société-là, il n'y a rien à attendre de bon, sauf à répéter inlassablement les mêmes lieux communs, destinés à perpétuer un système dont on nous a persuadés qu'il était le plus abouti et... bien sûr, irremplaçable. Et pourtant, il faudra bien le remplacer un jour, puisqu'il est en train de s'écrouler de lui-même entraînant dans son sillage tout ce que des siècles de réflexion et d'intelligence collective ou individuelle avaient produit pour tenter de faire société.

C'est pourquoi certains, dont nous sommes, se sont laissés aller à imaginer d'autres possibles et à miser, à nouveau, sur l'intelligence collective d'un peuple qui rêve d'insoumission et d'utopies.

C'est ainsi que la démocratie participative a vu le jour, hésitante parfois, communicante chez certain(e)s, innovante souvent... Cette façon de désobéir – car c'est de cela qu'il s'agit souvent –, ne peut laisser indifférent, tant

l'ingéniosité est à l'œuvre chez les élus, les services ou les habitants qui font preuve d'une incomparable expertise individuelle qui fait plus que s'additionner pour déboucher sur des joyaux en matière de participation citoyenne. Cette écriture de l'histoire et ces expériences ne peuvent plus être passées sous silence. Elles deviennent un patrimoine commun que le Réseau national de Démocratie participative a décidé de recenser pour aller vers un partage commun d'expérience et d'enrichissement collectif. Cette mission de service public s'appuie sur une démarche permanente d'éducation populaire portée par les communes en partenariat avec le CIDEFE.

Aujourd'hui, la démocratie participative demeure néanmoins au stade du volontariat. Toute généreuse que soit la démarche, les populations de notre siècle méritent qu'elle soit portée au rang des règles d'organisation et de fonctionnement de la société, voire inscrite dans la Constitution, comme c'est le cas en Amérique latine.

C'est tout le sens que peuvent prendre aujourd'hui les valeurs républicaines généreuses qui inspirent la Constitution française et les principes libérateurs et de rétablissement de la justice sociale du programme du Conseil national de la Résistance, dont nous commémorons le 70^e anniversaire.

Au moment où la représentativité populaire a placé tous les pouvoirs de l'État entre les mains de la gauche (Sénat, Assemblée nationale, présidence de la République), situation politique française historique, il convient de donner des signes forts en faisant bouger les lignes au sein de la gauche. Nos expériences respectives et nos propositions sont de nature à faire évoluer l'esprit même de la démocratie, et à re-crédibiliser la politique.

C'est pourquoi le Réseau a invité les élus, les futurs élus et les habitants à s'emparer de cette initiative pour rédiger collectivement une proposition de loi à soumettre au parlement.

Et notre expérience nous autorise à affirmer que, lorsque l'on donne du pouvoir aux gens, ils l'utilisent de bien belle manière.

5

René Balme
Maire de Grigny
Président du Conseil Démopart
au sein du Réseau national
de Démocratie participative
www.demospart.fr





INTRODUCTION

Bilan de l'état de la démocratie participative et du processus démocratique en général

Nous tirons un bilan alarmant de l'état de la démocratie, notamment représentative, mais ce constat n'est pas inéluctable et nous refusons de nous résoudre à cet état de fait.

Nous vivons une crise profonde de la représentation politique et ceci depuis de nombreuses années. La partie la plus visible est une abstention massive aux élections, notamment dans les milieux populaires. Comment pourrait-il en être autrement, alors qu'ils ont été progressivement marginalisés au plan politique, bien que représentant la majorité de la population ? Ils n'ont plus voix au chapitre.

Plus généralement, les citoyens sont désormais réduits à un rôle de spectateurs et de consommateurs d'images, alors que tout devrait être mis en œuvre pour qu'ils soient les vrais acteurs de la démocratie.

Le présidentialisme est devenu le cœur de la vie politique avec tous les risques et les pratiques autoritaires, quasi monarchiques, qui l'accompagnent. La personnalisation des pouvoirs est devenue le ressort. Le « JE » a pris la place sur le « NOUS ».

Le collectif a cédé le pas à l'individuel.

C'est une grave crise de la délégation de pouvoir, alors qu'il n'est pas envisageable aujourd'hui qu'un élu se contente de mettre en œuvre son programme sans y associer les habitants. Nous sommes au cœur d'une machine à déresponsabiliser entraînant une crise de confiance, un rejet de la politique et un recul de la citoyenneté. Pourtant, il s'agit de l'investir avec une ampleur, une force, un contenu inégalés. C'est toute la question de la construction d'une véritable démocratie participative qui partage les pouvoirs ; ou bien d'une réponse qui se limite à faire survivre les formes classiques de la représentation politique, avec une légitimité et une efficacité plongées dans une spirale du déclin ; ou bien d'une réponse partielle et limitée qui ne partage pas vraiment les pouvoirs de décision et ne fait que conforter, en réalité, les causes mortifères de l'actuelle délégation de pouvoir.

C'est une crise de la représentation, car le système est miné de l'intérieur par le cumul des mandats, un mode électoral majoritaire basé sur le déni de la représentation proportionnelle, par l'insuffisance de la parité, par la corruption de certains élus, par l'absence ou l'insuffisance d'écoute, de dialogue, de proximité, par des formes de clientélisme, par des promesses non tenues.

Dans ces conditions, la participation réelle et active des citoyens est limitée. Il y a quasi-absence d'instruments, de pratiques, de processus de participation citoyenne entre deux élections.

Il est temps de sortir des formules incantatoires sur la démocratie pour commencer à la mettre concrètement en acte par une participation citoyenne inédite, revivant une démocratie représentative reconstruite. Il est temps de s'engager dans une nouvelle ère de la démocratie, axe d'un mouvement d'émancipation sociale et politique, à tous les niveaux de la société.

Une proposition qui s'appuie sur un parti pris, affirmer l'humain, et un processus de développement, l'éducation populaire.

Cette écriture collective pour une proposition de loi a pour ambition de faire avancer concrètement le partage du pouvoir et s'appuie sur un parti pris et un processus de développement.

Le parti pris est d'affirmer l'humain, le citoyen au cœur de toutes les constructions législatives, réglementaires et dans toutes les politiques publiques. Le processus est celui de l'éducation populaire, à savoir des pouvoirs partagés dans une visée d'émancipation humaine et de transformation sociale.

La démocratie participative doit devenir un principe actif, un impératif des politiques publiques permettant leur co-élaboration, leur co-décision, de réels pouvoirs d'intervention directe des citoyens, et non se résumer à un exercice limité, voire facultatif, de concertation.

Tout citoyen, formé et informé, est capable d'agir en politique et de gérer toutes les affaires, du local au mondial. Loin des enjeux de pouvoir, de défense de fiefs électoraux, de carriérisme, les citoyens sont les mieux à même d'agir pour une construction intelligente des réponses aux besoins humains et de l'intérêt général. Chaque citoyen doit pouvoir être partie prenante des choix, des orientations et des politiques publiques qui en découlent. Il s'agit du vivre ensemble, de l'expression même de la dignité. Décider des affaires communes et les mettre en œuvre participe de la construction d'un

destin commun, basé sur la solidarité, l'équité, la justice sociale, le respect des femmes et des hommes, de la nature, la coopération, l'ouverture au monde et aux autres cultures.

Cet idéal démocratique ne peut s'envisager que dans la durée, visant à faire prévaloir l'intérêt général sur l'intérêt privé, par une culture, sans cesse innovante et interactive de la citoyenneté et de la responsabilité.

Il faut comprendre le monde, mais il s'accélère tout le temps avec son cortège d'inégalités ; il faut le transformer mais il est dit impossible à changer ; il faut donner la parole et les pouvoirs de cette transformation à tous les peuples et citoyens de ce monde, mais cette parole est sans cesse interdite, ces pouvoirs confisqués. Cependant, de fortes capacités de résistance populaire existent et cherchent les voies pour s'exprimer. Les dernières séquences de ces irruptions citoyennes et populaires, dans notre pays comme ailleurs, en sont d'éclatantes démonstrations. Des hommes et des femmes agissent collectivement ou individuellement, générant un foisonnement d'initiatives et de luttes dans de multiples domaines. Ils sont acteurs de leur vie, de leur territoire et de la communauté humaine.

Il s'agit bien, par cette écriture collective, de contribuer à l'élaboration de procédures permanentes de l'intervention citoyenne et de permettre des synergies communes sur le terrain de l'action, du local au mondial. Pour cela, une analyse la plus fine possible du monde réel est nécessaire, en mettant à disposition des citoyens les grandes pensées émancipatrices, par des ruptures explicites avec la pensée dominante.



Ainsi, l'éducation populaire fera naître toutes les intelligences requises pour la transformation sociale et politique de nos sociétés, et le bien vivre ensemble.

Une loi s'impose pour affirmer des droits, reconnaître des pratiques, ouvrir des portes.

Dans la continuité de la constitution de notre réseau national, de l'urgence de mutualiser les pratiques et d'oser la démocratie participative, une loi marquant de réelles avancées serait une étape conséquente.

Nous considérons que l'échelon local, de proximité, est l'échelon le plus fécond de la démocratie, qu'il existe des milliers de bonnes pratiques et expériences dans ce domaine, qu'elles font écho à de réelles attentes et volontés citoyennes. Aujourd'hui, il faut sortir de l'expérimentation et inscrire dans la loi les fondements sur lesquels les bonnes pratiques se sont développées.

Les propositions concrètes sont organisées thématiquement. Il reviendra au travail parlementaire de décider d'une traduction législative.

Il nous est parfois opposé que la démocratie participative, la citoyenneté active n'ont pas de valeur en soi, et ne sont pas de simples recettes parées de toutes les vertus. C'est juste.

Toutes les collectivités, les élus, les personnels territoriaux, les citoyens engagés dans des pratiques de démocratie participative mesurent au quotidien l'exigence, le long chemin jamais tracé, exploratoire, semé d'embûches, de tâtonnements, d'errances.

Toutes et tous savent qu'il s'agit d'un long processus, et ce d'autant plus que la démocratie participative entend relier entre elles toutes les échelles, du local au mondial, qu'elle porte sur tous les défis auxquels nous sommes confrontés, qu'elle est au cœur de la « gouvernance » des besoins des hommes et des territoires.

Cependant, il n'est pas combat général qui ne se décline pas, d'une part par une vigilance et un souci permanents de conforter les droits existants, d'en obtenir d'autres et, d'autre part, d'agir pour des droits futurs.

Cette démocratie participative « au concret » est l'essence même du Réseau national de Démocratie participative et du Forum national, qui en est aujourd'hui à sa sixième édition, et dont il est co-organisateur avec la collectivité d'accueil.



1

Partager le pouvoir, citoyens et élus, faire de la politique autrement

Réenchanter la politique comme le moyen d'agir sur son quotidien, en disant ce que l'on veut faire, en faisant ce que l'on dit, et en redonnant l'envie d'agir.



1

Contrat de mandat et engagement sur objectif précis.

Tenir ses promesses et respecter ses engagements pris devraient être les premières obligations de tout élu dont la légitimité relève du suffrage universel. L'obligation de rendre compte de son mandat, en cours et en fin de ce dernier, est la conséquence logique de cette éthique de tout mandat électif. Comment peut-on entreprendre des actions de démocratie participative sans, en préalable, être en harmonie avec cette éthique ? Le mensonge politique est une violence terrible.

2

Obligation des communes à la démocratie participative.

Il faut rendre aux habitants la maîtrise de l'action publique. Plus que jamais l'échelon local, échelon de proximité, doit être la base de construction d'une citoyenneté et d'une démocratie renouvelées. L'actuel dispositif législatif est non seulement insuffisant, mais il n'est pas de nature à permettre une extension sans précédent de la démocratie participative. Il semble qu'il soit nécessaire d'établir une obligation de démocratie participative pour toutes les communes. Cela pourrait se traduire, par exemple, par la démonstration d'une participation réelle de leurs habitants : associer, élaborer, suivre, évaluer ; par une transparence des débats, même si des conflits existent ; par une obligation de réponse aux interpellations...

3

Établir une obligation de démocratie participative dans tous les établissements publics de coopération intercommunale.

La coopération intercommunale doit s'appuyer sur un projet de territoire partagé le plus largement possible, veillant à une implication forte des citoyens. Or, ils ont été le plus souvent les grands absents de ce processus intercommunal, pourtant lourd de conséquences pour leur vie et leur territoire. Les consultations de citoyens ont été l'exception, et l'éloignement des citoyens des centres de décision, la règle. Il faut rendre aux habitants la maîtrise de l'action publique intercommunale et établir une obligation de démocratie participative dans tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

4

Obligation des partenaires et institutions à la démocratie participative : CAF, centres sociaux, MJC...

Dans une logique de mise en œuvre systématique de processus de démocratie participative dans toutes les collectivités et dans leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), il semble logique que les principaux partenaires et institutions, souvent prestataires de services publics locaux et de proximité, soient également concernés par cette synergie.

Notes personnelles

**5****Partout des réseaux locaux, départementaux, régionaux, nationaux de démocratie participative.**

Afin de mettre en dialogue, en situation d'échange de pratiques, de mutualisation d'expériences, tous les territoires appliquant des processus de démocratie participative, la mise en réseau selon l'échelon territorial adéquat est indispensable.

6**Place des femmes dans les différentes instances : parité effective, avec des moyens pour gérer la vie quotidienne.**

L'égalité femme-homme n'est pas un long fleuve tranquille et des dispositifs de parité, parfois par l'obligation législative, sont indispensables.

La démocratie participative ne peut être déployée que dans une visée de parité effective, et par la définition, la réalisation de moyens pour gérer sa mise en œuvre dans la vie quotidienne.

7**Obligation de popularisation de toutes les décisions du Conseil municipal.**

Préalable d'évidence à une implication plus forte des citoyens dans la vie de la cité, toutes les décisions du conseil municipal, des instances municipales doivent faire l'objet d'une obligation de popularisation, dépassant les seules obligations présentes d'information.

8**Charte de la démocratie participative dans chaque collectivité.**

L'immense majorité des collectivités qui se sont engagées dans des dispositifs à long terme de démocratie participative ont eu pour action première de se déterminer en fonction d'orientations de référence et d'objectifs d'action, exposés dans une charte de la démocratie participative, débattue avec les citoyens et adoptée par l'assemblée délibérante.

9**Intégration des résidents étrangers dans tous les dispositifs.**

Aucune catégorie de population ne peut être écartée de tout processus et dispositif de citoyenneté et de démocratie participative.



12

10

Développement des pratiques de tirage au sort.

Le tirage au sort respecte fidèlement la règle démocratique de l'égalité, ceci à travers un échantillon représentatif. Il protège la liberté de parole et d'action de chacun et facilite la rotation des charges. Il dissuade les parties d'être malhonnêtes au lieu de les inciter à tricher. Le tirage au sort ne présente aucun danger de désigner des personnes incomptentes ou malhonnêtes si on lui associe des mécanismes complémentaires, établis dans le souci de l'intérêt général et non de l'intérêt personnel des élus. Les citoyens sont volontaires, surveillés, révocables et évalués en fin de mandat.

11

Co-présidence et co-responsabilité avec les citoyens.

Co-présidence et co-responsabilité élus/citoyens sont à développer, dans un grand nombre de circonstances, afin de donner sens au partage réel des pouvoirs.

12

Développer une pédagogie de la citoyenneté.

Nous entendons par pédagogie de la citoyenneté une culture de l'échange entre les citoyens, les autorités publiques nationales et locales, les administrations, les associations, les syndicats et partis politiques. Cette culture est à promouvoir dans un dialogue d'égal à égal, dans le respect et l'écoute d'autrui, dans la diversité des opinions et des propositions.

13

Extension de la pratique du référendum local.

Le droit à l'organisation et à la pratique de référendums locaux existe. Cependant, il reste très limité dans son champ d'exercice, et peu utilisé par les collectivités locales. Non seulement ce droit doit pouvoir s'exercer dans un cadre plus large de compétences et de sujets, mais il doit aussi être suscité davantage comme un outil pertinent de démocratie délibérative.

14 Soutenir la vie associative.

Une multitude de propositions visant au soutien, au développement et à la promotion de la vie associative, et en particulier des associations citoyennes, ont été exposées lors des rencontres de l'écriture collective. Le Réseau national et les participants du Forum national font leurs les propositions de la Plateforme inter-associative « Non à la disparition des associations », qui s'articulent sur six orientations principales :

- reconnaissance de leur rôle et développement des financements associatifs ;
 - la subvention constitue un mode de financement légal qui doit être privilégié ;
 - les activités associatives sont à soustraire pour l'essentiel du champ de la concurrence ;
 - la diversité associative est un trésor national qui doit être préservé ;
 - un développement local participatif, durable et solidaire est à encourager ;
 - la consolidation de la vie associative concerne de nombreuses politiques publiques.

Notes personnelles



2

Développer des processus délibératifs

Avant, pendant, après toute décision publique,
les citoyens décident, mettent en œuvre, contrôlent.



15 Créer des observatoires des engagements des élus et/ou des politiques publiques dans toutes les collectivités locales.

Ces nouveaux espaces d'éducation citoyenne sont composés d'habitants destinataires des actions. Ils y siègent en toute autonomie et indépendance. L'observatoire des engagements est un lieu d'analyse et de mesure de l'impact des politiques publiques sur les habitants eux-mêmes. Loin de constituer une instance pour distribuer les bons ou mauvais points, celui-ci s'attache à vérifier que les objectifs en matière d'usage, de fréquentation de public cible sont bien atteints. Chaque année, il présente un rapport et émet un avis qui est rendu public et fait l'objet d'une présentation en séance de conseil délibératif de la collectivité.

16 Créer partout les conditions de mise en place de budgets participatifs.

Il s'agit de donner le pouvoir aux habitants, dans les instances participatives, de décider véritablement des projets pour la collectivité locale notamment en matière d'investissement. Bien en amont du vote du budget primitif annuel de la collectivité, tous les éléments d'information sont mis à disposition des habitants pour permettre une véritable co-élaboration du projet de budget. Le projet budget prévisionnel annuel de la commune ou de la collectivité fait l'objet d'une information, d'une consultation et d'un processus de co-élaboration systématique sous des formes diverses avant vote en assemblée délibérante. Une obligation de 10 % minimum de budget participatif dans les collectivités est souhaitée.

17 Créer des fonds de participation des habitants.

Des fonds de participation des habitants pour soutenir des micro-projets de développement du lien social, d'échange entre les générations, de solidarité et d'entraide sont à mettre en place. Les modalités sont à définir avec les habitants impliqués dans les instances de démocratie participative. Il s'agit avec cet outil simple et souple d'accompagner les initiatives de collectifs ou d'associations d'habitants qui se caractérisent par un intérêt général pour le territoire, le quartier, la ville. Ces aides, financières et/ou logistiques, font systématiquement l'objet de contrats entre les parties.

18 Associer systématiquement les acteurs de la vie locale au sein des commissions extra-municipales.

Dès le début du mandat, ces commissions thématiques sont réunies régulièrement et bien en amont des séances de l'exécutif. Composées de conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition, elles accueillent des habitants experts sur la thématique, mais aussi toute personne qui, par son engagement et ses connaissances, peut aider au travail de réflexion et de proposition. Le règlement intérieur des assemblées délibérantes est adapté, afin de permettre la mise en œuvre de cette mesure.

19 Conduire des débats publics sur des thématiques nationales, régionales, départementales, déclinés dans la proximité.

Le partage de l'information est essentiel en démocratie. Il s'agit localement de créer les conditions d'un débat public sur toutes les questions qui concernent directement les habitants sur les grandes politiques publiques envisagées ou en œuvre (par exemple, les impôts, les transports, l'aménagement du territoire...). Les conseils de quartier et autres instances participatives sont les lieux privilégiés pour contribuer à ce type de débats. Pour autant, d'autres espaces de parole et des démarches d'éducation populaire peuvent aussi contribuer à l'appropriation citoyenne des grands enjeux de société (université citoyenne, café citoyen...)

20**Mettre systématiquement à disposition des habitants toutes les informations claires, lisibles et transparentes.**

Ces informations, au format numérique de préférence (type *Open data*, Internet, *Facebook*) sont nécessaires à la fabrique du propre jugement des citoyens.

Pas de démocratie sans information partagée. De la même manière, l'obligation d'information sur le bulletin municipal des villes doit respecter les droits de l'opposition. Enfin, les mécanismes d'écoute et de concertation du type boîte à idées, questionnaires, téléphone vert, permanences, panneaux d'information, visite de rues, diagnostic en marchant... sont impulsés et généralisés. Toutes les occasions, sous quelque forme que ce soit, doivent être multipliées pour aller à la rencontre des habitants et recueillir leur point de vue, leurs idées...

21**Revivifier et multiplier les conseils de quartier.**

Les conseils de quartier ont fait leurs expériences et montrent aujourd'hui leurs limites, en particulier pour le nombre et la diversité des habitants qui y participent. Les personnes les plus fragiles ne se retrouvent pas dans ces lieux. Il s'agit donc de les revivifier et de donner véritablement envie au plus grand nombre de s'y investir, parce qu'ils font la démonstration de leur utilité. Les conseils de quartier sont généralisés à toutes les communes de plus de 1 500 habitants. Ces instances doivent rester des lieux souples dans leur organisation et permettre l'accueil de très nombreux habitants. Leur place y est centrale et les élus municipaux référents accompagnent ces instances sans y avoir un rôle prépondérant. Espaces de parole libre, d'échange, d'information, de co-élaboration et d'intervention citoyenne, les conseils de quartier abordent des questions de proximité, mais aussi des sujets beaucoup plus globaux et généraux. Ils travaillent en lien et synergie avec les autres instances participatives, et les associations locales.

22**Donner les moyens de fonctionnement aux conseils de quartier.**

Essentiellement de trois ordres, ces moyens de fonctionnement sont indispensables et, trop souvent absents, ne permettent pas aux conseils de quartier de jouer leur rôle attendu : des enveloppes financières de quartier, des moyens matériels et locaux (régies, lieux répertoriés...), des moyens humains (en appui d'initiatives collectives).

Notes personnelles



23

Construire des espaces participatifs dans les départements et les régions.

Les départements et les régions doivent créer des espaces participatifs et délibératifs, à l'image des conseils de quartier dans les villes, à savoir des espaces de parole libre, d'échange, d'information, de co-élaboration et d'intervention citoyenne, qui abordent des questions de proximité, mais aussi des sujets beaucoup plus globaux et généraux.

24

Intégrer des habitants dans les instances de pilotage et de décision.

Les projets portés par les collectivités qui touchent à l'aménagement et à la transformation du territoire, comme à des questions plus sociales, éducatives ou culturelles..., doivent prévoir des modalités d'intégration systématique d'habitants, de collectifs ou d'associations bien en amont des projets qui les concernent. Une attention particulière est portée dans ce sens vers les personnes les plus exclues.

Dans cette perspective, il s'agit également de créer toutes les conditions, y compris de façon très volontariste, pour favoriser la participation effective dans tous les dispositifs locaux : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Projet Éducatif Local, Programme Local de l'Habitat, Plan Local d'Urbanisme, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, conseils d'école, Centre Communal d'Action Sociale... Des habitants sont membres de droit dans les comités de pilotage et autres instances de décision mis en place pour ces dispositifs ou le lancement d'études et suivi de projets concernant les aménagements urbains, construction d'infrastructures et de développement social portant sur les territoires.

25

Généraliser les conseils locaux d'enfants et de jeunes.

La place des enfants et des jeunes doit être centrale dans le cadre d'une démarche participative.

Favoriser l'apprentissage des savoir-être et savoir-faire relève de la responsabilité des adultes dans la société. Pour sortir des logiques de consommation, y compris de la chose publique, et contribuer à la formation de citoyens actifs et responsables, nous avons le devoir de nous tourner de façon ambitieuse vers les jeunes générations. La prise de parole en public, la capacité à se forger un jugement et avoir un esprit critique sont autant de savoir-faire qu'il s'agit de construire dans des instances participatives dédiées à ce public. Les conseils locaux d'enfants et de jeunes sont ainsi généralisés en parallèle de toutes les assemblées délibérantes existantes. Partout où les adultes délibèrent, les jeunes et les enfants doivent aussi pouvoir le faire.



26

Impulser la création de conseils de seniors ou de sages.

La place des aînés dans la société doit être valorisée. Le nouveau temps de vie qui se dégage après le travail ne doit pas être considéré comme un temps de retraite de la vie sociale. Au contraire, les expériences et le vécu des anciens sont autant de leviers pour aider à comprendre les réalités et relever les nouveaux défis d'aujourd'hui. Les liens entre les jeunes et les anciennes générations sont fondamentaux pour la transmission de valeurs et de savoir-faire. Partout où c'est possible, dans les villes et les territoires sont créées des instances participatives permettant la valorisation de la parole des aînés, tout en favorisant les liens intergénérationnels.

27

Favoriser la création d'instances participatives dans les établissements et les services publics.

La réflexion sur le fonctionnement des établissements publics et leur vocation même ne doit pas être réservées à la seule administration. Pour chaque établissement ou institution publique, l'intervention des « usagers » est recherchée. Il s'agit pour l'institution de se positionner, pas seulement comme offrant des services, mais aussi comme accompagnatrice et facilitatrice des projets des habitants. Pour les habitants, destinataires des actions, il s'agit de se positionner moins comme « usager passif », voire consommateur, et plus comme « usager acteur ». Comme nous avons su le faire avec les conseils d'école, par exemple, il est nécessaire de favoriser la création de ce type d'instances dans d'autres établissements publics, comme les crèches, les structures médico-sociales, les services publics de proximité...

Notes personnelles



3

Créer les conditions de la participation

21

La démocratie participative ne peut s'exercer que si on lui en donne les moyens, quantitatifs et qualitatifs, à tous les niveaux.



28

Convenir d'une obligation de formation à la démocratie participative des élus comme des personnels territoriaux.

Le droit à la formation des élus est un droit qu'il faut conforter, développer et mieux utiliser. L'enjeu que représente la démocratie participative dans la gestion locale, afin de revivifier la démocratie authentique, nécessite d'accorder une priorité à la formation des élus, en particulier à l'occasion des renouvellements des équipes municipales en 2014. Il doit en être de même en direction des personnels territoriaux, à l'occasion des plans de formation, et concerner tous les services. Les élus en charge de la délégation démocratie participative doivent être mobilisés dès leur prise de fonction, ainsi que tous les élus – quelle que soit leur délégation – au moyen de processus transversaux de démocratie participative.

29

Reconnaitre la formation aux pratiques démocratiques et octroi de moyens correspondants.

Tout doit être fait pour permettre la mise en place de formations où le regard croisé des élus, des professionnels et des habitants est favorisé. C'est en effet le meilleur moyen de permettre aux acteurs de la démocratie locale d'acquérir des savoirs et savoir-faire en matière de débat public et de pratiques citoyennes. Parler en public, prendre des notes, restituer des débats, animer un groupe, savoir synthétiser et conclure... sont autant de thèmes à travailler avec un regard croisé. Il s'agit ainsi d'améliorer substantiellement, en qualité, les formes et les déroulés des instances de travail collectif et participatif.

30

Accompagner l'émergence de projets et financement des fonds de participation des habitants.

Certaines propositions d'actions et de projets portés par les habitants restent encore sans réponse formelle de la part des institutions. Il est donc nécessaire de mettre en place des outils qui permettent de mieux prendre en compte les demandes et les projets, par exemple des conseils de quartier.

Afin d'inscrire davantage les habitants dans une démarche de projet, il s'agit de donner les moyens financiers de porter des actions d'intérêt commun dans les territoires. Afin d'y répondre, la mise en place d'un fonds de participation des habitants peut être un outil pertinent. Le FPH consiste à soutenir des micro-projets collectifs et d'intérêt général d'habitants, organisés ou non en association, qui ont vocation à intervenir sur des projets spécifiques sur les quartiers (fête de quartier, fleurissement des halls, soutien scolaire, sortie familiale...). Ce fonds peut être financé en grande partie par les nouveaux Contrats de Ville, et porté par des associations locales.

Notes personnelles

31**Élargir les outils de la démocratie participative à tous les modes de communication.**

Il s'agit de développer la communication de proximité pour informer et restituer ce qui est décidé et ce qui est fait. Dans ce sens, faciliter l'accès et la lecture des documents administratifs est un impératif car leur lisibilité reste pour beaucoup d'habitants très difficile. Les sites dédiés à la participation, ainsi que des portails citoyens, sont à favoriser. De manière générale, il est temps d'organiser des actions qui favorisent l'appropriation démocratique des nouvelles technologies de l'information et la communication. De même, il faut développer des supports de communication simples, courts, attrayants, illustrés, qui tiennent vraiment compte des difficultés d'accès à la lecture d'un grand nombre d'habitants, avec la détermination de ne pas renforcer les phénomènes d'exclusion. Les télévisions locales sont, de ce point de vue, des expériences riches dont il faut s'inspirer.

32**Créer et mettre en œuvre les moyens permettant la participation citoyenne à l'occasion de temps délibératifs.**

Les collectivités doivent prendre toutes les dispositions pour faciliter la participation du plus grand nombre des habitants au processus de participation, par exemple : ateliers, réunions publiques, groupes de travail... Des dispositifs de garde de jeunes enfants doivent systématiquement être prévus par l'organisateur ou par les habitants eux-mêmes, en soutenant toutes les initiatives de solidarité et d'entraide qui peuvent apparaître dans cette dynamique.

33**Créer des instances participatives pour la jeunesse.**

Les conseils locaux de jeunes permettent aux jeunes d'horizons différents d'échanger entre eux et de devenir acteurs de leur ville, en réfléchissant autour de projets ou de programmes d'actions. Ces instances sont l'occasion pour les jeunes de s'exprimer et de dialoguer avec l'administration locale et ceux qui détiennent le pouvoir décisionnel sur les problèmes qui les intéressent. Ce sont des lieux d'information, de pratiques citoyennes, de libre expression, de dialogue, de négociation, de prise de décision et d'évaluation. Ces instances touchent à ce jour 0,4 % de la population des jeunes de notre pays. Il est grand temps de les démultiplier. Composés de jeunes garçons et de jeunes filles, à parité, ces instances catégorielles peuvent être élues au suffrage universel par leurs pairs pour un mandat court. Ces collectifs de jeunes investis sur leur territoire ont mandat pour mettre en place différents projets en direction de l'ensemble des jeunes de la collectivité locale.

À l'écoute du plus grand nombre, ils contribuent à transformer les demandes et les besoins en projets et en réalisations, profitables à tous.

Les CLJ sont des relais facilitateurs de dialogue entre les jeunes et avec les pouvoirs publics locaux. Ils permettent de responsabiliser les jeunes et de favoriser leur participation à la vie communale. Plus globalement, ces instances donnent une place réelle aux jeunes dans les débats de société.

23

34**Adapter les outils de la démocratie participative aux réalités de la vie des citoyens.**

En démocratie, la forme et le contenu comptent pour autant. Créer les conditions de la participation la plus large est aussi un enjeu majeur. Les horaires, les lieux de réunion sont à penser dans ce sens, de même que les dispositifs permettant, par exemple, la garde d'enfants pendant que les parents participent à la réunion qui les concerne. Ces préoccupations touchent aussi les personnels et les techniciens. En effet, ils sont, aux côtés des élus et des habitants, des acteurs incontournables de la démocratie locale. Le temps de travail des personnels devra aussi tenir compte de cet impératif afin de faciliter leur implication dans les processus participatifs qui peuvent se tenir en soirée ou le week-end.

35**Adapter et utiliser un langage accessible à tous.**

Dans les réunions publiques, les propos comme les supports d'information (Diaporama, documents diffusés...) sont bien souvent rédigés dans un langage peu accessible. Le jargon technique domine. Les plans d'aménagement présentés, par exemple, tiennent peu compte du fait que beaucoup de personnes ont du mal à se repérer dans l'espace. Certains ne savent pas lire ce type de documents. Le rapport à l'écrit et à la lecture dans les quartiers populaires est une question centrale. La compréhension de la langue constitue, pour de nombreuses personnes, un obstacle à la participation. Il s'agit donc de bien penser et préparer en amont ces questions afin qu'elles contribuent à la réussite d'une bonne information partagée.

36**Rendre toutes les informations disponibles et leur accès gratuit.**

Pas de démocratie sans partage de l'information. Toutes les dispositions devront être prises en multipliant les canaux et réseaux pour faciliter la diffusion de l'information aux destinataires des actions.

L'appropriation de l'information n'est possible que si elle est comprise par les destinataires. Aux modes traditionnels de diffusion doivent s'ajouter des modes de diffusion en réseau, en mettant à contribution les habitants « tête de réseau », les compétences individuelles et collectives, les « carnets d'adresses » des acteurs associatifs, techniques, praticiens... Le bouche-à-oreille est encore bien souvent le meilleur moyen de relayer une information.

La réalisation de comptes rendus contradictoires entre l'institution et les habitants peut être aussi un bon moyen de vérifier l'appropriation de l'information sur un sujet donné.

37**Favoriser des rencontres pour mieux connaître, partager les expériences et les ressources, mettre à disposition des inventaires dynamiques en matière de démocratie participative.**

Pour entrer véritablement en dynamique de construction de projet, nous avons besoin de connaître d'autres expériences, qu'elles aient réussi ou échoué. Il faut en repérer les ressorts qui ont permis d'avancer. Les acteurs de la démocratie se sentent quelquefois seuls et isolés. Savoir créer les ressources autour d'un projet et des personnes qui le portent est fondamental.

Plus l'environnement est riche autour de nous, plus nous avons les moyens de trouver des solutions aux questions auxquelles nous sommes confrontés. Les échanges d'expérience seront multipliés au travers de rencontres sur site, de déplacements, de plateformes collaboratives, de mises en réseau...

38**Développer les processus d'évaluation participative.**

Mesurer les écarts entre ce qui est prévu et ce que l'on réalise doit être la règle et ne peut se réaliser sans les habitants destinataires des actions. Des habitants devront être pour cela membres à part entière des comités de pilotage, de suivi ou d'évaluation des politiques publiques déployées localement. Des actions de formation devront accompagner la mise en place de ces processus d'évaluation afin de permettre aux habitants qui le souhaitent d'être en pleine possession des moyens d'analyse nécessaires.



39 Promouvoir des régies de quartier.

Le concept « régie de quartier » repose avant tout sur le principe « d'entreprise citoyenne » qui s'ancre dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Ces associations sont aussi des remparts contre l'exclusion sociale et professionnelle. Dans une régie de quartier, l'habitant et son territoire sont au cœur de l'intervention citoyenne. Ceci se traduit dans le modèle de gouvernance participative. Les habitants sont majoritaires dans le conseil d'administration de l'association, où l'on retrouve également collectivités locales et bailleurs sociaux et/ou privés. La forme managériale est aussi bien spécifique. Ce statut unique fait de l'habitant/le salarié/l'usager un acteur central et efficace pour améliorer son propre environnement. Les régies de quartier sont de véritables laboratoires d'expérimentation du faire-ensemble et de la participation concrète des habitants, jusqu'à de la co-gestion et co-décision. Leur développement doit être impulsé partout.

40 Promouvoir des conférences de citoyens.

Les conférences de citoyens sont une excellente méthode de participation citoyenne, dont l'objectif est de permettre à un panel de citoyens de dialoguer avec des experts et des élus, de s'exprimer sur des problématiques pour lesquelles il existe des incertitudes et d'approfondir la réflexion sur ces questions d'intérêt général sous un angle de vision citoyenne que le tête-à-tête élus/experts ne permet pas. Il s'agit d'un vrai débat démocratique contradictoire et public, pouvant être préparé par une formation préalable au sujet concerné. Ainsi les citoyens ne sont pas dessaisis de sujets pour lesquels ils seraient jugés non compétents et leurs avis, voire leurs recommandations, doivent faire l'objet d'un retour, public également.

41 Promouvoir des ateliers citoyens.

Tout comme les conférences de citoyens, ces outils contribuent à façonner avec les habitants du sens commun. Ils permettent de faire monter en compétence chacun des acteurs et contribuent à la construction d'un jugement collectif. En matière d'aménagement urbain, par exemple, cette méthode a montré son efficacité pour aider les habitants concernés à co-élaborer un projet d'aménagement qui prenne véritablement en compte les usages et les besoins tout en respectant des contraintes multiples. Il s'agit de multiplier ces pratiques localement pour redonner du pouvoir aux habitants.

Notes personnelles



42

Impulser des votations citoyennes.

La consultation est parfois nécessaire au cours d'un processus participatif ou sur un sujet qui fait débat. Le recours au référendum d'initiatives locales ou à des votations citoyennes est un excellent moyen de rendre aux habitants un arbitrage nécessaire à l'issue d'un grand débat public. La votation citoyenne est plus large encore que le référendum, car elle est ouverte à tous ceux qui vivent sur le territoire concerné, qui peuvent y participer. Les jeunes ou les personnes étrangères sont conviés à donner leur point de vue, à voter et faire des choix. C'est aussi un moyen de se tourner vers le plus grand nombre, et la démocratie en a besoin pour se revivifier.



43

Impulser des enquêtes délibératives.

La consultation des habitants peut être l'œuvre des habitants eux-mêmes. C'est l'objectif de l'enquête participative. L'élaboration du questionnaire se construit avec un collectif d'habitants accompagnés de professionnels qui se chargera de le diffuser et de le renseigner largement dans des rencontres de proximité. L'analyse et le compte rendu public des résultats sont l'occasion de « grandir » sur le sujet concerné et de valoriser le travail réalisé collectivement.

Avec cet outil à développer, c'est aussi d'éducation citoyenne dont il est question.

26

44

Développer la démocratie électronique et ses pratiques.

La crise de la démocratie nous invite à ne négliger aucune forme de participation. Les formes doivent être multiples, car elles pourront aider des personnes différentes à s'impliquer. L'implication dans la durée n'est pas toujours possible pour tous, et la « e-démocratie » doit être pensée comme un complément des autres outils de démocratie participative. La « e-démocratie » sur Internet permet de toucher un public plus large, pour une mobilisation individuelle et collective plus grande, voire plus rapide. Il ne doit pas s'agir, avec cet outil, de développer le lobbying et la « démocratie d'influence », mais bien de développer un outil d'enrichissement des processus participatifs.

La formation des habitants les plus éloignés des outils informationnels doit impérativement se développer en accompagnement afin de permettre au plus grand nombre possible d'habitants d'utiliser au mieux cet outil pour dire son mot.

45

Ouvrir les commissions municipales d'usagers des services publics.

Partager le pouvoir, c'est aussi ouvrir les endroits où s'opèrent des choix. C'est ouvrir les portes des « coulisses du pouvoir ». On ne peut pas demander à des personnes de travailler plusieurs mois ou plusieurs années sur un projet sans permettre leur participation à tous les échelons, de la décision à l'évaluation. Les habitants impliqués dans les groupes projet doivent être invités aux commissions d'appels d'offres ou dans les différents comités de pilotage constitués à l'occasion d'études, de diagnostics, ou pour la construction de toute nouvelle opération.

De même, il est nécessaire de créer des comités d'usagers dans tous les équipements publics pour renforcer la transparence, l'intervention des usagers et l'amélioration de la réponse qualitative du service public et de l'accueil.

46

Développer et promouvoir les universités populaires.

L'université populaire part de ce qui affecte les gens là où ils habitent pour en faire surgir leur capacité de réflexion et d'action. Des groupes de travail et des enquêtes viennent interpeller les pouvoirs et les rapports sociaux en place.

Elle consiste à la démocratisation de la culture en dispensant gratuitement un savoir au plus grand nombre. La culture y est vue comme un support à la construction de soi, et non comme une occasion d'inscription dans un système socio-économique. Les universités populaires diversifient leurs méthodes et leurs initiatives en travaillant sur l'émancipation, l'augmentation de la puissance individuelle et collective d'agir, la transformation sociale et politique. Ainsi, les universités populaires créées ces dix dernières années se donnent des objectifs offensifs, et entendent déboucher sur l'action et l'engagement dans la cité. La gratuité totale est le principe de base : pas d'âge requis, ni de titres ou de niveaux demandés, pas d'inscriptions ni de contrôle des connaissances, pas d'examens ni de diplômes délivrés. Dans le système des cours et des conférences, l'intervenant est un passeur de culture, et dans les groupes de travail, il se fait accompagnateur, animateur d'une démarche d'éducation populaire, toujours en recherche d'une position d'« aplomb » avec la réalité intellectuelle et vécue des participants.

47

Promouvoir des ateliers de savoirs relatifs et réciproques.

Les Ateliers d'Échanges Réciproques de Savoirs s'inscrivent dans les réseaux organisés sous une forme associative fonctionnant à l'échelle d'une agglomération, d'une zone rurale, d'un établissement scolaire, d'une classe, d'une entreprise dont les membres donnent et reçoivent des savoirs et savoir-faire. Certains sont des associations Loi 1901, d'autres n'ont aucun cadre juridique. La démarche des Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs est fondée sur la réciprocité. C'est une réciprocité des dons, chacun étant invité à donner ses savoirs et à recevoir des savoirs. Le don crée ainsi de la valeur humaine, des relations de reconnaissance réciproque. C'est une réciprocité instauratrice de parité et formatrice pour le transmetteur. C'est une réciprocité des rôles, coopérative et consciente.

La promotion locale de ces Ateliers et Réseaux doit être fortement impulsée dans les collectivités locales.

Notes personnelles

le Temps

Le temps est
la chose la plus
difficile à saisir

Créer de
l'auto-expérience
de ce qui se passe

Sentiment que l'
effort n'est pas
assez pour le réussir

mettre en place
la proportionnalité
pour faire que la
réussite progresse
et donner un support
au succès

La réussite et
le plaisir sont
les meilleurs entraîneurs

Le plaisir des
succès et échecs
est la clé du succès

La réussite et
l'échec sont deux
côtés d'une même
monnaie et doivent être
combinés et intégrés

Il faut prendre
du temps et
se concentrer

Il faut prendre
du temps et
se concentrer

Il faut prendre
du temps et
se concentrer

Complexité des
circuit de
décision

Problème
de décision
dans les circuits
de décision

Il faut prendre
du temps et
se concentrer

Réussite des
succès et échecs
est la clé du succès

La réussite
et l'échec sont
les deux côtés
d'une même
monnaie et doivent
être combinés et
intégrés

Il faut prendre
du temps et
se concentrer

4

Créer des processus de pratiques démocratiques inventives

La démocratie participative ne peut s'exercer que si on lui en donne les moyens, quantitatifs et qualitatifs, à tous les niveaux.

48**Disposer d'un statut du citoyen engagé pour redonner du sens à l'engagement bénévole.**

Alors qu'un réel statut de l'élu local n'est pas encore de mise, que le statut de l'élu syndical est loin de répondre aux exigences d'une démocratie souvent bafouée ou interdite dans le monde des entreprises, qu'un statut de l'élu associatif reste dans les cartons des bonnes intentions, l'exigence d'un statut du citoyen engagé peut apparaître comme une fantaisie, voire une antinomie aux droits et devoirs du citoyen. Mais alors, quelle lisibilité, quelle indispensable promotion à donner aux engagements bénévoles, aux dispositions citoyennes à servir l'intérêt général ?

49**Établir le seuil obligatoire à la mise en place de conseils de quartier à partir de 1000 habitants.**

Le seuil obligatoire à la mise en place de conseils de quartier exclut de cette obligation plus de 80 % des communes. En quoi ces conseils seraient-ils inopportun pour l'immense majorité des communes, alors que la loi élargit aux communes de plus de 1000 habitants l'actuel mode de scrutin à dose proportionnelle et avec obligation de parité homme-femme ?



50

Inciter les communes à disposer d'un service participatif et/ou de moyens correspondant à un développement concret d'actions participatives.

Pour conduire une action continue et efficace de démocratie participative, il faut se doter de dispositifs permanents, repérables et en capacité – dans le temps et dans des espaces précis – de développer concrètement des actions participatives. Un service de participation des citoyens, ou son équivalent, semble indispensable pour y parvenir.

51

Créer des enveloppes spécifiques à la jeunesse dans les moyens spécifiques.

Dans le cadre des moyens financiers accordés au fonctionnement des actions de démocratie participative, il apparaît indispensable de spécifier des enveloppes ou d'identifier des moyens spécifiques en direction de la jeunesse. Public prioritaire, mais parmi les plus difficiles à mobiliser, la jeunesse demande le plus souvent des processus particuliers d'implication.

52

Faire participer les entreprises aux budgets participatifs des collectivités de leur territoire concerné.

Les collectivités locales contribuent considérablement, par des aides publiques, des équipements et des infrastructures, des transports et des services multiples, au développement et au rayonnement des entreprises installées sur leur territoire. Des co-réalisations entre le monde économique et celui des collectivités sont régulièrement envisagées et mises en œuvre. Pourquoi ne serait pas envisagée une contribution des entreprises aux actions de démocratie participative existantes dans les territoires où elles exercent ?

53

Permettre l'émergence de porte-parole et de représentants issus des milieux exclus.

Contrairement aux actions de démocratie participative (par exemple : budget participatif) conduites sur le continent sud-américain, où la participation des plus démunis, des exclus est réelle, voire massive et décisive dans les processus en place, il n'en est pas de même dans notre pays. Au-delà de la priorité que constitue leur participation effective, l'émergence de porte-parole et de représentants issus des milieux populaires est un axe essentiel trop souvent sous-estimé et exigeant des dispositions soutenues, spécifiques et valorisées.

54

Instaurer un mieux-disant participatif, critère obligatoire des projets de politiques publiques.

Des procédures de politiques publiques, notamment en matière d'urbanisme, prévoient des dispositions spécifiques en matière de concertation, voire de participation des habitants. Cependant, pour les projets et actions publiques n'incluant pas d'obligation dans ce domaine, cela relève de l'unique volonté du maître d'œuvre. Un mieux-disant participatif pour tout marché public serait de nature à contraindre à une obligation de dispositif de participation des habitants.

55

Soutenir des expertises indépendantes pour aide au projet et contre-projet.

Il est nécessaire de mettre à disposition des projets et actions publiques, des outils d'expertise et de conseils, qui ne soient pas « juges et parties » de ces projets et actions. Leur indépendance est garante de l'intérêt général poursuivi et crée les conditions d'une co-construction ou d'une recherche d'une décision commune en cas de situation bloquée.



56

Reconnaitre un droit d'expérimentations innovantes, pour les collectivités locales, notamment de co-décision.

La mise en œuvre de nouvelles actions de démocratie participative donne légitimité à multiplier de nouvelles expériences qui seront, pour une grande part, expérimentales, entraînant de fait un droit du même nom. Autant l'affirmer d'emblée comme étant indispensable à une démocratie participative qui recherche et ne se contente pas de « recettes », notamment en matière de co-décision, qui constitue la partie la moins aboutie et la moins explorée. En effet, c'est la question du partage du (des) pouvoir(s) qui rencontre le plus de résistance et nécessite, *a contrario*, le plus de soutien.

57

Agir pour la reconnaissance, la valorisation et la diffusion de toutes les cultures, la promotion de leur accès et de leur pratique pour tous ; agir pour démultiplier des rencontres inter-culturelles, des spectacles populaires...

En créant des événements festifs et de rencontres, pour toutes communautés, salariés-habitants, de tous quartiers, intergénérationnels..., l'accent est mis sur la relation dynamique des expressions culturelles et sur leur synergie. La démocratie participative exige aussi une mise en commun des savoir-faire, des expériences et des richesses des populations. L'unité d'une cité, de ses citoyens passe par une valorisation de sa diversité et une stimulation des échanges interculturels.

58

Promouvoir de nouveaux indices qualitatifs avec les citoyens : bonheur, bien vivre, écologie.

Chaque citoyen constate que les indicateurs qui mesurent la vie quotidienne sont essentiellement quantitatifs et économiques. Or, que fait-on de l'activité domestique, du bénévolat, de l'entraide et des relations de voisinage ? Que fait-on de l'activité des retraités, de l'engagement bénévole, associatif, des jeunes ? Il faut au contraire prendre davantage en compte des critères d'efficacité sociale, de santé, d'écologie, de préservation de l'environnement, d'éducation, de recherche... C'est une question indissociable de la démocratie et de la participation des citoyens.

59

Gratuité de la démocratie participative.

La gratuité peut être une idée, voire un projet de société. Elle ne fait pas unanimité. Elle est alternative à la domination marchande, un choix égalitaire, une traduction concrète d'une conception du vivre ensemble. En matière de services publics, cette question est déterminante. Mais elle ne peut faire débat en matière de démocratie. La démocratie ne peut être payante, les activités marchandes ne peuvent s'emparer de la démocratie participative.

Notes personnelles

5

Autres propositions

60

Disposer d'un réel statut de l'élu politique.

La vie politique ne peut pas se résumer à une pratique de quelques élus professionnels, inaccessible au citoyen. Les centaines de milliers de conseillers municipaux et communautaires qui irriguent tout le pays ont pour atouts leur proximité, leur ancrage dans les quartiers et les villages. Ils coûtent peu et rapportent gros à la démocratie locale. Un réel statut de l'élu politique est également indispensable pour conforter les élus du peuple *a contrario* de pouvoirs bureaucratiques et d'expertises aujourd'hui dominants.

61

Disposer d'un statut de l'élu associatif.

La création d'un statut du bénévole associatif est indispensable pour valoriser l'investissement dans un mandat associatif qui exige une grande disponibilité. Cela est d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit d'activités associatives de service public, d'intérêt général, de citoyenneté. Ce statut doit faciliter les autorisations de congés, d'absences professionnelles, pour en faire bénéficier le temps de la vie associative.

62

Combattre le cumul des mandats.

Le cumul des mandats fait beaucoup de tort à la démocratie représentative et contribue au rejet de la vie politique. Pour renouveler les « politiques », combattre leur professionalisation, pour redonner des lettres de noblesse et de l'efficacité politique à la représentation du peuple, le cumul des mandats doit être interdit.

63

Privilégier la représentation proportionnelle.

Au-delà de l'exigence d'un scrutin proportionnel à toutes les élections qui permettrait de redonner du sens à la représentation citoyenne, de la confiance aux citoyens dans la politique, romprait avec les logiques de présidentialisme, de notabilité et de carriérisme, une représentation proportionnelle dans tous les dispositifs participatifs permet la participation du plus grand nombre, la parité, le rajeunissement, la mixité sociale.

**64****Prendre en compte le vote blanc.**

Une timide avancée dans la prise en compte du vote blanc dans la législation est intervenue, cependant il reste non comptabilisé comme vote exprimé. Dans le cadre de la démocratie participative, les pratiques locales sont variables. Elles doivent tendre à une prise en compte du vote blanc dans toute décision d'assemblée ou tout autre outil de délibération participative.

65**Donner une légitimité accrue aux minorités municipales.**

Les minorités municipales disposent de droits reconnus, souvent insuffisamment respectés, parfois confortés au-delà des obligations légales (ce constat étant souvent vérifiable dans les collectivités rompues à l'exercice de la démocratie participative). Mais il s'agit d'un cadre encore trop contraint et qui, souvent, sert de prétexte à une limitation de fait de la démocratie participative (pourquoi accorder plus de pouvoirs aux citoyens qu'aux élus minoritaires...)

66**Favoriser le droit d'initiative législative des collectivités.**

Probablement un peu moins aujourd'hui qu'hier, compte tenu des encadrements sévères de leurs moyens et de leurs compétences, les collectivités locales ont souvent été à l'origine de réponses aux besoins humains, aujourd'hui généralisées à l'ensemble du territoire national et considérées par le législateur. La compétence générale de ces collectivités en a été souvent l'instrument essentiel. Pourquoi ne pas étoffer davantage cette capacité d'initiative et d'expérimentation par un droit d'initiative législative et compte tenu que le parlement vote les lois. La souveraineté populaire n'est pas propriété parlementaire.

67**Droit de vote aux résidents étrangers.**

Le suffrage universel a été une longue conquête dans l'histoire de la République. Afin qu'elle soit plus ouverte et fraternelle encore, il faut accorder le droit de vote à tous les résidents étrangers. Ils sont près de deux millions et demi d'étranger(e)s extracommunautaires à vivre et à travailler dans des communes où elles/ils participent à la vie locale et payent des impôts. Nul n'envisage leur exclusion des processus de démocratie participative qui sont des outils de développement et de promotion de la citoyenneté. Que les promesses électoralles faites depuis plus de trente ans, approuvées par les électeurs, de droit de vote aux résidents étrangers, soient tenues.

68**Développer l'action internationale des collectivités.**

Tous les territoires, toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont aujourd'hui confrontés à des enjeux et défis planétaires qui ont un impact local direct. Il s'agit de penser global pour agir local. Il s'agit aussi de lier démocratie et citoyenneté à une construction mondiale de l'humain, de la solidarité, de la coopération, du développement durable et de la paix. Les villes sont monde, et la nécessité d'une nouvelle citoyenneté internationale est posée.

69

Renforcer la présence de proximité des services publics.

Partout où les services publics de proximité, qu'ils soient territoriaux ou d'État (par exemple : La Poste), de santé ou institutionnels, ont été cassés ou réduits, le sentiment d'abandon, de relégation des habitants a grandi, et des injustices et discriminations sociales, territoriales ont souvent été nourries par cette situation. La démocratie, la participation des citoyens ont également souffert. Plus de services publics adaptés aux besoins d'aujourd'hui, co-gérés avec les habitants, constituent une priorité pour un essor démocratique.

70

Augmenter le nombre de médiateurs sociaux.

Les médiateurs sociaux ont fait la preuve de toute leur utilité partout où ils sont en place. C'est un mode efficace de résolution de conflits, de tensions, mais surtout de mise en relation, de dialogue entre les citoyens, entre les citoyens et les institutions. Leur impartialité et leur indépendance sont des garanties à préserver.

71

Développer des écoles et des apprentissages de langues maternelles.

Développer des écoles et des apprentissages de langues maternelles.
La réussite scolaire est un enjeu clé pour que chacune, chacun exerce pleinement son rôle de citoyen. Elle n'est pas aujourd'hui assurée, notamment pour les enfants de familles issues des immigrations d'hier et d'aujourd'hui de notre pays. Ce n'est pas « l'intégration » décrétée d'en haut qui peut régler cet enjeu. Partout où cela est nécessaire, des écoles et des apprentissages de langues maternelles peuvent permettre à chaque enfant de mieux se comprendre, enrichir un parcours de réussite de ses racines familiales et richesses communautaires.

72

Développer l'aide à l'alphabétisation

Developper l'aide à l'alphabétisation.
L'accès universel à l'éducation comme à l'alphabétisation, la lutte contre l'illettrisme sont des impératifs pour tous les pays du monde. Les combats de l'Unicef, de l'Unesco en témoignent. Il est impensable de baisser la garde dans les quartiers et villages de notre pays. Égalité entre les filles et les garçons, attention aux primo-arrivants et aux adultes... tout doit être fait pour une vie meilleure et une citoyenneté active, presque impossibles sans éducation et alphabétisation.

Notes personnelles



73 Favoriser l'accompagnement des associations d'aide aux sans-papiers.

Les sans-papiers, c'est-à-dire des êtres humains sans papiers officiels du pays où ils vivent, travaillent pour beaucoup, vivent une situation inhumaine. Ils ne sont même pas des sous-citoyens, ce qui serait déjà intolérable. Immédiatement, pour répondre à toutes les urgences humaines, sociales, éducatives..., il faut favoriser l'accompagnement des associations d'aide.

74 Promouvoir des États généraux de l'éducation populaire et la production de savoirs populaires.

L'éducation populaire est à la fois le meilleur chemin, le sens et la portée d'une transformation sociale et politique de notre société, axée sur un approfondissement sans précédent de la démocratie. L'éducation populaire et citoyenne peut développer les capacités des hommes d'agir ensemble, de comprendre le monde, de s'émanciper et de faire naître toutes les intelligences requises pour y parvenir. Des États généraux et une multitude d'actions de promotion et de production de savoirs et d'éducation populaire sont indispensables.

75 Promouvoir l'éducation à la culture de paix, à la non-violence.

La culture de paix, l'éducation à la non-violence, dans une société marquée par la mise en concurrence des individus, particulièrement les plus modestes, dans un monde marqué par des conflits guerriers et des crimes contre l'humanité, sont des axes stratégiques trop oubliés. Il faut promouvoir, enseigner, diffuser toutes les actions possibles dans ce domaine, petits et grands actes, au quotidien comme en visée de projet de territoire, en direction de tous les citoyens.

76 Exclure les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, de l'éducation populaire, du sport, des critères de concurrence.

L'ensemble de ces domaines et de leurs activités ne sont pas des activités économiques, mais relèvent de l'intérêt général et de ses actions. Tous ces champs d'activité humaine doivent être résolument soustraits, non seulement des critères de la concurrence « libre et non faussée », mais également « sanctuarisés » dans le cadre législatif, notamment européen.

77

Favoriser l'éco-développement local participatif.

Qu'il s'agisse d'écoquartiers ou de tout projet où les impératifs environnementaux et sociaux sont exigeants, il est indispensable que les citoyens exercent, à toutes les étapes de ces projets et réalisations, un contrôle démocratique réel et une implication concrète. Dans l'éco-développement local, les enjeux citoyens sont indissociables des enjeux écologiques et économiques de projets qui renouvellent les territoires et tissent de nouveaux liens sociaux. Dans un registre proche, les jardins ouvriers et partagés sont à protéger et à développer.

78

Favoriser l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire permet des activités de production et de distribution qui mettent au centre l'utilité sociale et environnementale, l'extension des droits des salariés et des consommateurs. Agir significativement et durablement en faveur de l'emploi, du renforcement du lien social et de la préservation de l'environnement, comme le font les filières et les acteurs de l'économie sociale et solidaire, nécessite un soutien et un engagement, en pleine expansion, des collectivités locales, ceci en articulation étroite avec les actions de démocratie participative conduites.

L'agriculture de proximité et les coopératives sont également des priorités à une participation citoyenne multiple et responsable.

79

Favoriser les monnaies solidaires.

Plus de 5000 monnaies complémentaires, locales ou alternatives existent dans le monde. Elles constituent un autre moyen d'échanger des biens et des services, en dehors des circuits monétaires classiques, sans les remplacer mais en les complétant. Elles ajoutent une dimension humaine et locale à l'échange, refusent la spéculation, l'épargne et l'enrichissement personnel. Elles sont des réponses à une promotion de la citoyenneté et de la participation démocratique.

80

Favoriser la co-écriture de lois avec les citoyens.

Comme le montrent ces 80 propositions de co-écriture de propositions de développement et de promotion de la démocratie participative, élus (qu'ils soient locaux ou parlementaires), personnels et acteurs des politiques publiques, citoyens peuvent ensemble confronter leurs réflexions, leurs expertises, leurs expériences afin de donner sens à la souveraineté populaire.

Notes personnelles



UN CADRE PLUS GÉNÉRAL

Ces 80 propositions ne sont pas exhaustives.

Elles sont le résultat d'une réflexion et d'une écriture collective produites à l'occasion d'initiatives de rencontres et de formation, conjointes au Réseau National de démocratie participative, au Centre d'information, de documentation, d'études et de formation des élus et de nombreuses collectivités. Élus/techniciens et citoyens en sont les auteurs.

Elles ont pour objet d'affirmer des droits, reconnaître des pratiques, ouvrir de nouvelles pistes de développement et de promotion de la démocratie participative.

Nous affirmons la nécessité d'une loi spécifique s'appropriant, sous toutes les formes choisies par le législateur, ces propositions.

Pour autant, il s'agit avant tout d'une volonté politique qui doit traverser l'ensemble des politiques publiques, tous les domaines de la loi : école, logement, santé, transports, aménagement du territoire, culture, réforme territoriale, politique de la ville... pour citer quelques exemples où il est entendu que la démocratie participative soit déterminante.

Ne faut-il pas oser la démocratie participative comme jamais ce le fut afin de répondre aux enjeux et défis planétaires ?

Il n'y a pas un de ces défis qui ne soit pas présent sur les territoires locaux, du plus petit au plus grand, et qui ne concerne pas leurs habitants. Ce qui est désormais en jeu, c'est l'émergence d'un autre type de développement humain, écologique, démocratique et solidaire, à l'échelle planétaire et des territoires, pris dans leurs diversités. Cela appelle des réponses concrètes afin de construire une société plus fraternelle, une société plus respectueuse des hommes et de la nature.

Seule une mobilisation consciente et collective du peuple citoyen peut permettre cette transformation sociale et complexe, cette révolution, cette métamorphose comme elle est appelée en fonction de sensibilités de plus en plus convergentes.



Enfin, et la charte de notre Réseau national en fait aussi référence, il est temps de sortir de cette République des élites et des experts pour construire une République et une démocratie du peuple, pour et par le peuple. De faire de la démocratie, participative, active, autogestionnaire, écologique l'axe du mouvement d'émancipation sociale et politique, à tous les niveaux de la société.

Les co-rédacteurs de la loi

ANDRIEU Pauline • ABBA DOGO Oumar • ABDERRAHMAN Reggad • ABECASSIS Brigitte • AGUILAR-BRAULT Laurence • AMGHAR Yamina • ANIZON Lucie • ATIF Naja • ATTAL Julien • AUDONNET Florence • AUGIER Fabien • AUGUSTE François • AURAT Virginie • AVENTUR Maylis • BACHMANN Agathe • BADOUX Sylvie • BALME René • BATAILLE Janine • BAUD Françoise • BEAL Laura • BEAUREGARD Christiane • BECHICK Zohra • BEKAS Louisa • BELHADI Ourida • BELLEMIN Jacqueline • BELON Elian • BENKABA Tatiana • BENOIT Pauline • BERCHOUX Monique • BERGES Chantal • BERGOUNIOUX Sylvain • BERTHELIN Yves • BERTHOD Marianne • BERTHON Pierre-Louis • BESANÇON Françoise • BIANCHIN Maryse • BIDAULT Jean-Paul • BILLARD Sylvie • BILLON Simone • BLANCHET Élisabeth • BLANQUET Évelyne • BLONDEAU Chantal • BLONDEAU Guy • BOCHATON Jean-Michel • BOCHE Alexis • BOCHET Marc • BONY Vincent • BOSETTI Laurent • BOULARD Thomas • BOURCET Christine • BOURGOIN Jacques • BOURGOIN Sophie • BOURRIEAU Jean • BOUVACHON Perrine • BOYER-GUEROUlt • Marie-Thérèse • BREYNE Alice • BRIANE Laurence • BROGNIART Sylvain • BRUN Évelyne • BRUNELLE Jean-Paul • BRYNHOLE Marc • CAMBESSEDES Henri • CAMPO PISCIONE Joëlle • CANTON Chloé • CARO Jean-Luc • CARRILLO Claudette • CASSIUS Josette • CAZENEUVE Jean-Claude • CERF Marcel • CHABE Damien • CHABOUD Bernard • CHAIZE François • CHALMIN Patrick • CHAMI-OUADDANE Nezha • CHAMPAGNE Bernard • CHAMUSSY Yvette • CHARLIONET Matthieu • CHARROUX Gaby • CHARVET Chantal • CHATELET Perrine • CHAVATTE Daniel • CHEVRENAY Florence • CHRETIEN-LIOTARD Christine • CISSÉ Amadou • CLAVILLIER Martine • CLEMENT Hervé • COINAUD Manuel • COLIN Jean-Pierre • COPET Jocelyne • COUDERT Olivia • COUPEAUX Nathalie • COUPEZ Guy • CROLET Chantal • CUBIZOLLES Martine • CUILLIER Roland • CUILLIEZ Joëlle • DAHIOT Mauricette • DALIBERT Jean-Louis • DAMIANI-ABOULKHEIR Loïc • DAUVERGNE Sylvie • DAVERAT Dominique • DE PASQUALE Jean-Pierre • DECAILLON Bernard • DEJEAN Jean-François • DEJEAN Martine • DEJEU Ophélie • DELANDRE Béatrice • DELAPORTE Laurianne • DERDAR Aïcha • DESPORTE Agnès • DEVESA Carole • DEWAULLE Jean-Marie • DEWAULLE Jocelyne • DOMIN Michel • DRAI Salim • DREVON Jean-Michel • DROUIN Pierre • DUBOIS Catherine • DUBOIS Marie • DUBREIL Odile • DUCHEMIN Patrick • DUFOURNET Paul • DUPONCHELLE Bernadette • DUSSART Bernard • EBERSVILLER Delphine • ESPEJEL Joan • ESSAÏD Lahcen • ETOURNEAU André • FANTINO Michaël • FASOLETTE Annie • FAUVEL Damien • FERRANDO Y PUIG Judith • FEVRE Jean-Pierre • FIASSON Roger • FIGUIÉ Sandrine • FILLERE Dominique • FISZLEWICK Claire • FOIRET Christian • FORESTIER Jean-Pierre • FOULON Muriel • FOURCAUD Noé • GABRIEL Kattalin • GALICHE Yoan • GALLOIS Mathieu • GALLOSI Roland • GARCIA Antonio • GASTAUD Vincent • GAUCHARD Jean-Paul • GIFFARD Francine • GILLES-OCLEPPO Géraldine • GINEAU Lucie • GINER Catherine • GIRE Marie-Pierre • GOBERT Marie-Jeanne • GODARD Françoise • GOUBERT Joël • GOUPIL Vincent • GRANON Louis • GRAS Guillaume • GREMONT Élodie • GROSSVAK Serge • GUERIN Juliette • HADDAJI Alissa • HAMMERER Cécile • HANTZ Martine • HATON Sylvie • HENON Christine • HENRY Olivier • HERÉ Jacqueline • HERNANDEZ Christine • HERNANDEZ Miguel • HERVOUET Bruno • HMANI Hassan • HOARAU Fabrice • HOOGEWYS Marie-Thérèse • IOBBI Monique • JAKUBOWICZ Jacques • JAKUBOWSKI Henriette • JANDIA Alida • JARRY-OMAROVA Anna • JEAUNEAU Philippe • KAKI M'Hamed • KALAFATIDES Laurence • KHATTALI Faten • KHELIFI Rebiha • KOWALCZUK Nicolas • LABALETTE Gérard • LABOURGUE Marie-Christine • LAHIDHEB Olfa • LAHLOU Mira • LALANNE Michel • LALLEMAND Christophe • LALUNG-BONNAIRE Jérôme • LAMANDE Aurélie • LAMOUR Grégory • LATOUR Pierre • LAUNAY Marc • LAVILLE Philippe • LE GLOU Jean-Paul • LE MARREC Bruno • LEBRUN Dominique • LEFEBRE Joël • LEFEBVRE Nathalie • LELOUP Gisèle • LEMONNIER Serge • LEVECQUE Michel • LOGEON Jean-Michel • LOUIS Éric • MAIGRET Gérard • MAIRAL Jean-Claude • MARANDOLA-RAULT Annie • MARIE Francisca • MARTIN Marylou • MARTIN Patrick • MASALA Angèle • MAUGER Marie-Claire • MDAHOMA Fabaria • MEDDAR Zouina • MEKHERBECH Ali • MELAZ Laila • MERIGOT Bernard • MIGNOT Didier • MIJUIN Jérémy • MINIMBU Edgar • MISSIAMENOU Marie-Joséphine • MONNET Yannick • MONTEUX Daniel • MORAIN Rossana • MOREL Carole • MORONVAL Stéphane • MOULIN Martine • MUKENDI Grégoire • MURASZKO Aimée • NADAL Isabelle • NAEGELEN Véronique • NAQUIN-GRIVOT Violaine • NERSESSIAN Alain • NICOLINI Claire • NOEL Laurent • NORYNBERG Patrick • NOUGAREDE Marie-Hélène • OMAR Faiza • OUSSAID Amar • PALHOL Gérard • PARENT Pascal • PARISOT Bernard • PASQUEL Mireille • PECEL Alain • PELISSIER Muriel • PELLIER Martine • PEPELNJAK Elizabeth • PEREZ Anthony • PERRONNELLE Liliane • PETIT Eliane • PETIT Marc • PICARD-NILES Carine • PIEDALLU Joël • PILLET Léo • POUX Gilles • PREVOT Yves • PRIEUR André • PROST Jeanine • PUECH Alice • QUERUEL Marie-Jeanne • RAGANYI Laurence • RANDI Saïd • RAVEL Yves • RELAVE Jean-Philippe • REMY Yves • RIANT Évelyne • RIO Philippe • ROBERT Hugues • ROBLIN Françoise • ROHDE Juliette • ROIRANT Julien • ROLLAT Béatrice • ROTTÉ Raymond • ROUBDE Arlette • ROZZA Nathalie • SAADOUNI Abderrahmane • SAILLY Bernard • SALAZAR-MARTIN Florian • SCHIAVI Marianne • SCHMITZ Robert • SECK M'Backe • SERVONNET Laurent • SI MEHAND Chérif • SIMARD Carole • SOBREIRO Astrid • SOMMEILLER Liliane • SPIZZICHINO Robert • STANISLAS Rosy • STOUDER Lionel • SUZANNE Eve • TALES Guy • TCHOUDJEM Françoise • TESSEREAU Jean-Bernard • TESSIER Annie • THÉVENIN Serge • THIAVILLE Françoise • THOMAS Odile • THOUVENIN Daniel • TOMOVA Rosica • TOPELET Marielle • TOURNETTE Tessa • TOUYAR Fatima • TRICOT-DEVERT Sylvie • TRIVIDIC Chloé • TUBEUF Lionel • ULATOWSKI Bernard • VALLADE Catherine • VAN DITZHUIZEN Félix • VANDAMME Marc-Noël • VAUVILLIERS Sylvie • VERMENOT Jean-Didier • VERMILLET-PARRY Arielle • VERZIER Catherine • VITTOZ Marie-Dominique • WOJCIECHOWSKI Bozena • WYTTEVERT Jean-Michel • ZWONIAREK Chrystel •

Animation et coordination de l'écriture :

Delphine EBERSVILLER, Patrick NORYNBERG, Yves RÉMY.



**ÉCRIVONS ENSEMBLE
UNE LOI DE DÉVELOPPEMENT
ET DE PROMOTION
DE LA DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE**



Réseau national de
Démocratie participative

avec le soutien du

C I D E F E

10, rue Parmentier 93100 Montreuil
demopart@elunet.org
www.demospart.fr